



L'ESSENTIEL DE L'ARMOIRE À PHARMACIE

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le Code du Travail indique que **les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques, facilement accessible et signalé** par panneaux (Articles R.4224 -14 et R.4224-23).

Contenu indicatif

- Gants à usage unique en vinyle non stériles
- Ciseaux à bouts ronds
- Pince à échardes
- Sachets en plastique type congélation
- Gobelets à usage unique
- Couverture de survie isothermique
- Poche de froid à conserver au freezer contre les ecchymoses et contusions
- Flacon d'alcool modifié à 70° (pour désinfecter le matériel et les mains)
- Unidoses de sérum physiologique
- Unidoses d'antiseptique non coloré
- Dosettes de rinçage oculaire
- Compresse stériles sous emballage individuel
- Bandes en tissu extensible
- Filets tubulaires main-doigts
- Rouleau de sparadrap déchirable hypoallergénique
- Pansements individuels prédécoupés
- Coussin hémostatique



Pas de médicaments - Pas de coton hydrophile

Bonnes pratiques

- ✓ Désigner un responsable pour la **mise à jour régulière** de l'armoire à pharmacie
- ✓ S'informer d'éventuelles **allergies aux produits** de soin et de la **vaccination antitétanique** si besoin
- ✓ Toujours porter des **gants à usage unique** après s'être lavé les mains si possible
- ✓ Les soins ne doivent jamais empêcher de consulter **un médecin**

EN CAS D'URGENCE VITALE OU DE DOUTE : COMPOSER LE 15

Votre équipe médicale peut vous conseiller
et répondre à vos questions
03.80.77.85.30 - contact@aist21.com - www.aist21.com